

1<sup>er</sup> mai 2024



**Aux parents des élèves de 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire**

Madame, Monsieur,

Entre le 30 avril et le 20 juin 2024, votre enfant effectuera des épreuves obligatoires.

Nous portons à votre attention l'importance de la **présence** de votre enfant à ces épreuves. Toutefois, si votre enfant devait s'absenter à une épreuve obligatoire du ministère de l'Éducation (MÉQ), seuls les motifs reconnus ci-dessous seraient acceptés :

- 1) Maladie sérieuse ou accident ;
- 2) Décès ou mariage d'un proche parent ;
- 3) Convocation au tribunal ;
- 4) Participation à une compétition sportive d'envergure.

**En lien avec ces motifs**, nous pourrions vous demander des pièces justificatives. Nous vous informerons des modalités de reprise de l'épreuve, s'il y a lieu.

**Si une absence pour un motif autre** que ceux énumérés ci-haut devait survenir, veuillez communiquer avec nous pour que nous puissions évaluer la situation.

L'évaluation des apprentissages est un processus rigoureux; nous comptons sur votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-François Garneau".

Jean-François Garneau, directeur